

Le premier ministre est d'une grande éloquence. Les retraités ne font plus partie de la main-d'œuvre active et ne peuvent donc pas négocier ou faire la grève pour obtenir des pensions plus élevées. C'est un fait. Ils ne font pas partie d'une unité de négociation du secteur public ou privé. Ils doivent donc compter sur d'autres pour les protéger, en l'occurrence les parlementaires. C'est pour cela que nous sommes ici.

«Ils ne sont pas la cause de l'inflation», a dit le premier ministre. C'est bien vrai. Malgré tout le gouvernement place les personnes âgées, les fonctionnaires retraités et d'autres...

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Et leurs veuves.

M. Baker (Nepean-Carleton): ... et leurs veuves en première ligne lorsqu'il lutte contre l'inflation.

Enfin, le premier ministre a dit que les retraités sont les victimes de l'inflation. Ce sont ses propres paroles, et il a raison.

Venait ensuite la conclusion, qui visait à convaincre M. Power et quiconque lirait la lettre que le chef du gouvernement était un homme compatissant, à la tête d'un parti compatissant, plein d'égard pour les personnes âgées. Quelle était cette conclusion, monsieur le Président? Voici ce que le premier ministre déclarait:

Nous avons le devoir de les protéger.

Il n'a pas précisé que cette obligation devait être formulée par écrit. Il n'a eu à dire à personne qu'après ample discussion il avait été convenu de n'apporter unilatéralement aucune modification aux pensions de retraite sans consultation préalable.

Pas un seul député sensé ne peut être convaincu, en son âme et conscience, que le gouvernement a le droit de piétiner ainsi, sans un seul mot d'excuse, quelqu'un qui ne fait plus partie de la population active, qu'il s'agisse d'un fonctionnaire à la retraite ou d'une autre personne. C'est là que réside le problème: le manque de confiance. Que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) ne cherche pas à se cacher derrière la piètre excuse que rien n'est prévu par écrit. Il devrait avoir honte d'adopter une telle position!

Je ne prétends pas qu'il ne faille pas examiner les régimes de pension des fonctionnaires en même temps que les autres régimes de pension pour s'assurer qu'ils sont justes. Toutefois, chercher à s'enrichir en privant les autres n'est certes pas la bonne façon de procéder, à mon avis, mais c'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui.

Tant qu'il me restera un souffle de vie, je compte me battre contre cette mesure que je trouve inique et je suis fier de voir aujourd'hui mon parti se joindre à moi dans cette lutte.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Combien de dizaines de millions a coûté le Hilton de Windsor?

M. Baker (Nepean-Carleton): Il faut tenir compte de tout l'argent que le gouvernement a perdu...

M. Tobin: Qu'il en perde dans mes parages!

M. Baker (Nepean-Carleton): ... et les contrats qu'il prétend ne pouvoir rompre. Un fonctionnaire à la retraite m'a rappelé aujourd'hui que le gouvernement avait rompu le contrat conclu avec ses fonctionnaires ou ses retraités. Toutefois, le gouvernement prétend qu'il ne peut pas rompre le contrat conclu avec Judd Buchanan au sujet des terrains du parc de Banff. «C'est impossible, dit-il, il s'agit d'un contrat solennel.

Prestations de retraite supplémentaires—Loi

C'est un accord sur lequel nous ne pouvons pas revenir mais, bien entendu, ce n'est pas la même chose pour les fonctionnaires». Grands dieux, il s'agit d'une convention écrite. C'est vrai.

L'affaire est on ne peut mieux présentée dans une lettre envoyée au rédacteur du *Citizen* d'Ottawa, et que voici:

En refusant de verser l'indexation promise aux fonctionnaires, le gouvernement comblera son déficit de moins de 60 millions de dollars au cours de la présente année financière (d'après une cotation moyenne d'environ \$450 avant impôt par retraité). C'est une somme importante, mais comparée à un déficit budgétaire de 23 milliards de dollars, c'est une goutte d'eau dans l'océan, qui ne fera pas grand-chose pour baisser le taux d'inflation.

Ce qui est véritablement en jeu, c'est la confiance qu'a le public dans le gouvernement. Même si ce dernier voit quelque opportunité politique à faire des fonctionnaires en activité et à la retraite des «boucs émissaires» afin de détourner notre attention de problèmes beaucoup plus graves, il s'agit de savoir qui seront les prochaines victimes. Le gouvernement va-t-il décider de ne pas honorer d'autres engagements contractuels?

Dans la gestion des affaires, qu'elles soient publiques ou privées, le «principe général» est d'imposer les règles du jeu. Ni les gouvernements ni les particuliers ne doivent être autorisés à changer les règles à leur convenance. Ce serait la porte ouverte au chaos et à l'anarchie.

Si tous les députés sont présents lorsque la Chambre se prononcera sur le bill C-133, celui-ci sera adopté. Cependant, son adoption peut être au moins retardée afin d'examiner cette question comme il convient dans le cadre d'une étude globale des régimes de pension dans le pays. C'est là l'objet de ma motion, qui vise à reporter de six mois seulement l'étude de ce bill. Tout comme j'estime qu'il est immoral de s'attaquer aux retraités, il l'est tout autant, à mon sens, de ne pas permettre la tenue de consultations appropriées.

On a beaucoup parlé de la position dans laquelle se trouve le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), que sa loyauté envers son parti a mis en bien mauvaise posture. A mon sens, les choses seraient beaucoup plus faciles pour lui si les députés d'en face et lui-même se joignaient à nous pour appuyer cette motion. J'ai bon espoir que le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) viendra joindre nos rangs ainsi que le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier); j'espère aussi que le député de Hull (M. Isabelle) votera contre cette mesure et que le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) fera de même. J'y compte vraiment. Les autres députés qui voteront contre le bill n'en dénoncent pas pour autant l'esprit. Ils se montrent raisonnables.

● (1200)

Le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley), qui ne représente pas la région de la capitale nationale, a dit l'autre jour à la Chambre que cette question devrait être étudiée dans le cadre plus global d'une révision des pensions; je partage son point de vue. En effet, cette question n'a pas été débattue ou étudiée comme si elle ne concernait que la région de la capitale nationale. J'invite le public et mes collègues à jeter un coup d'œil sur la liste des députés qui ont pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, du comité, à celle du rapport hier et aussi pendant nos délibérations aujourd'hui. Ils verront qu'il n'y a pas que les députés qui représentent la région de la capitale nationale qui s'opposent à cette mesure car les principaux intéressés, les retraités de la Fonction publique fédérale, n'habitent pas tous la région de la capitale nationale. Ils pourront constater que des députés de toutes les provinces ont parlé contre le bill.